

Par courriel

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Denis Bergeron, président de la Commission

M. Laurent Pilotto, commissaire

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Le 2 mars 2020

**Objet : 1) Audiences publiques sur le projet Énergie Saguenay à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières;
2) Évaluation des GES en amont et en aval du projet**

Messieurs,

Le 20 février dernier, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques mandatait le BAPE pour tenir des audiences publiques sur le projet Énergie Saguenay de la compagnie GNL Québec.

Nous reconnaissons l'importante contribution que l'institution du BAPE représente pour la démocratisation de la participation publique à l'évaluation environnementale des grands projets proposés au Québec. Cependant, alors qu'une première séance d'information est déjà prévue à Saguenay pour le 4 mars prochain, il nous importe de formuler dès maintenant deux demandes précises : la première concerne l'accessibilité des participant.e.s aux audiences publiques; la deuxième concerne la portée de l'évaluation environnementale en lien avec l'urgence climatique.

1) Accessibilité des audiences publiques

En raison de l'envergure et de la portée nationale du projet Gazoduc/Énergie Saguenay de GNL Québec, son évaluation environnementale s'avère résolument d'intérêt public : il concerne l'avenir climatique, de même que le mode d'utilisation des ressources et du territoire de tous les Québécois et Québécoises; sa portée écologique et économique (au regard entre autres des investissements publics requis) rejoint tous les citoyens et citoyennes du Québec. Pour cette raison, nous croyons qu'il est possible d'évoquer la notion de « circonstances exceptionnelles » telles que prévues à l'article 17 des *Règles de procédures du Bureau d'audiences publiques du Québec* (chapitre Q-2, r. 45.1) pour s'assurer que les audiences ne se tiennent pas que dans la région spécifiquement concernée par l'implantation des infrastructures du projet.

En conséquence, **nous demandons la tenue d'audiences publiques, en présence des commissaires, dans les trois plus grandes villes du Québec, soit Montréal, Québec et Trois-Rivières.** Nous croyons qu'il est nécessaire d'offrir à l'ensemble de la population du Québec l'occasion de rencontrer les Commissaires et les autres intervenants pour exprimer

leurs préoccupations. Des audiences réservées à la seule région du Saguenay limiteraient l'accessibilité du public au processus d'évaluation environnementale. Nous croyons également que les **échanges en direct** offrent les meilleures conditions de communication et que la visio-conférence n'est pas pertinente pour favoriser la participation de la population dans des conditions optimales.

Au cours de la dernière année, on a pu constater que le projet de GNL Québec suscitait des remises en question dans la population du Québec. De plus, de nombreux scientifiques affiliés aux diverses universités québécoises réalisent des travaux de recherche qui seront pertinents à l'étude d'impact du projet. Déjà, plusieurs scientifiques se sont exprimés ou ont fait paraître des lettres dans des journaux, parfois adressées aux premiers ministres du Québec et du Canada, ou de rapports rendus publics et relayés par les médias. Nous les énumérerons d'ailleurs dans le cadre de notre participation aux audiences.

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec et le *Regroupement Des Universitaires* comptent ensemble 450 membres scientifiques et professeurs-chercheurs en provenance de tout le réseau universitaire du Québec. Au regard de nos missions respectives, nous sommes fortement intéressés à participer à ces audiences. Nos organisations ont été mises sur pied pour contribuer à la diffusion et à la discussion dans l'espace public des connaissances scientifiques liées aux enjeux énergétiques, à la perte de biodiversité et aux changements climatiques. Plusieurs membres de nos deux organisations souhaitent participer aux audiences publiques et avoir l'occasion de partager leurs analyses **en présence** des Commissaires. Étant donné le vaste bassin de chercheurs localisés dans les régions de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, il nous semble nécessaire de prévoir des audiences dans les trois plus grandes villes du Québec.

En appui au principe d'accessibilité du processus d'évaluation environnementale et de la nécessité de favoriser une diffusion élargie des connaissances scientifiques, nous invoquons donc votre pouvoir réglementaire pour demander la tenue d'audiences publiques dans chacun de ces trois importants pôles urbains, en complémentarité à celles qui se tiendront au Saguenay.

2) Portée de l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre

Dans sa lettre adressée au président du BAPE, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques énonce clairement que l'évaluation des émissions de GES fait partie du mandat des commissaires mandatés pour les audiences du projet Énergie Saguenay, sans préciser toutefois la portée de cette évaluation.

Dans la foulée de l'Accord de Paris, le Québec et le Canada ont pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES. Depuis la publication de l'Évaluation des impacts environnementaux du projet Énergie-Saguenay, on a vu s'exprimer dans l'espace public des avis divergents sur les émissions de GES qui seraient associées à l'extraction du gaz naturel, à son transport par gazoduc, à sa liquéfaction à l'usine de Saguenay, à son exportation par méthanier et enfin, à son utilisation dans les pays importateurs.

Si la communauté scientifique affiche un consensus fort sur les changements climatiques et les risques qui leurs sont associés, on constate que l'évaluation des GES associés au projet de GNL Québec a suscité des divergences d'ordre méthodologique, en particulier en ce qui concerne les scénarios d'émissions fugitives tout au long du cycle de vie du projet, de son extraction à sa consommation. De même, les scénarios d'achat, de substitution et de consommation proposés par GNL Québec apparaissent fortement hypothétiques.

Face à la controverse entourant les données scientifiques qui permettent d'évaluer les émissions de GES du projet, nous croyons que le mandat des Commissaires est l'occasion de **faire la lumière sur les émissions de GES tant en amont qu'en aval de l'usine de liquéfaction**. À tout le moins, il faudra entendre les experts qui pourront exposer des données probantes, justifier leurs évaluations et expliquer les fondements qui appuient leurs analyses. À cet effet, nous espérons que les commissaires pourront avoir recours à des **expertises indépendantes**, notamment en provenance du Canada et des États-Unis, et que la portée de l'examen inclura l'ensemble des émissions de GES associées à ce projet.

Même si l'usine GNL Québec est localisée en territoire québécois, il va de soi que les émissions de GES ont un impact planétaire. Pour des raisons d'éco-responsabilité et de justice environnementale, nous croyons que le Québec a le devoir d'évaluer l'ensemble des émissions de GES associés à ces nouveaux projets de mise en marché de carburants fossiles qui présentent des risques climatiques patents. Alors que le GIEC recommande de laisser dans le sous-sol la grande majorité des hydrocarbures d'ici 2050, le Québec ne saurait faciliter des projets d'investissements qui accroîtraient structurellement les passifs du bilan carbone pendant 25 à 50 années tout en retardant simultanément les investissements en efficacité énergétique et en énergies renouvelables. Pour toutes ces raisons, que nous documenterons dans nos mémoires respectifs, nous croyons qu'il est essentiel d'élargir l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'ensemble du cycle de vie du projet Gazoduc/Énergie Saguenay.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande. Veuillez recevoir, messieurs les Commissaires, nos meilleures salutations.

Lucie Sauvé, Ph.D., professeure et directrice du Centr'ERE-UQAM

Marie St-Arnaud, Ph.D., chercheure associée, Centr'ERE-UQAM

Colin Pratte, M.Sc., juriste et chercheur

Bernard Saulnier, Ing., ingénieur et chercheur

Marc Brullemans, Ph.D., chercheur

Élise-Ann Faubert, M.Sc., professeure, Collège Édouard-Montpetit

Pour le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec

Patrick Provost, Ph.D., professeur, Faculté de médecine, U. Laval

Thierry Lefèvre, Ph.D., coordonnateur, Centre de recherche sur les matériaux avancés, U. Laval

Pour le Regroupement Des Universitaires

C.c. : M. Philippe Bourke, Président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement